



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 juillet 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Points 40 et 41 de l'ordre du jour

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 12 juillet 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Bahreïn  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse que le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a publié à l'issue de sa vingt-quatrième session extraordinaire, tenue à Djedda (Arabie saoudite) le 11 juillet 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Jassim M. **Buallay**

**Annexe à la lettre datée du 12 juillet 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Communiqué de presse**

**Vingt-quatrième session extraordinaire du Conseil des ministres**

*11 juillet 2001, Djedda*

Le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa vingt-quatrième session extraordinaire le 11 juillet 2001 à Djedda (Royaume d'Arabie saoudite), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de Bahreïn et Président de la vingt-quatrième session extraordinaire, S. E. le cheikh Mohammad Bin Moubarak Al Khalifa.

Le Conseil des ministres a examiné avec une profonde inquiétude la détérioration de la situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, imputable à l'utilisation par le Gouvernement israélien de méthodes de répression barbares contre le peuple palestinien vaillant et à la poursuite de la politique du bouclage, qui sont lourdes de conséquences. Le Conseil met en garde contre le silence qui est observé devant cette situation extrêmement dangereuse et contre les incidences que cela pourrait avoir sur la sécurité et la stabilité dans toute la région, tient le Gouvernement israélien pour unique responsable de l'état actuel du processus de paix, et souligne qu'il faut mettre un terme aux graves abus que le Gouvernement israélien commet contre le peuple palestinien, en violation des obligations et engagements contractés dans le cadre du processus de paix, des résolutions de l'ONU, des règles du droit international et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949). Le Conseil réaffirme que la communauté internationale et les coparrains du processus de paix, en particulier les États-Unis d'Amérique, se doivent d'agir rapidement et efficacement en vue d'instaurer la paix dans la région.

Le Conseil se déclare convaincu que les colonies de peuplement constituent le principal danger pour la sécurité et entravent les efforts qui sont déployés pour assurer la sécurité et faire avancer le processus de paix tel que présenté dans le rapport Mitchell. La détérioration de la situation et la vague de violence actuelle sont imputables au premier chef à la poursuite de l'occupation israélienne et au non-respect des accords conclus entre les deux parties ainsi que des principes et règles du processus de paix arrêtés à la Conférence de Madrid. Le Conseil exige la levée du blocus imposé au peuple palestinien. Ce blocus empêche l'arrivée des ressources financières dans le territoire palestinien, prive les Palestiniens de toute possibilité d'emploi et, par conséquent, ne permet pas à l'Autorité palestinienne d'obtenir les résultats escomptés. La violence ne cessera pas tant que l'on imposera des obligations à la seule partie palestinienne. Le Conseil juge nécessaire l'envoi d'une présence internationale de surveillance dans les zones de tension.

Le Conseil dénonce la politique de l'escalade et de l'élargissement du cercle de la violence que le Gouvernement israélien applique à l'égard des pays voisins.

Cette politique, notamment les attaques répétées lancées par Israël contre le Liban et les installations de défense syriennes, compromet la sécurité et la stabilité dans la région et pousse celle-ci au bord du précipice.

Le Conseil réaffirme qu'il faut faire parvenir d'urgence l'aide financière arabe à l'Autorité palestinienne pour que cette dernière puisse faire face à la gravité de la situation qui lui est imposée.

Le Conseil invite le Comité du suivi et de l'action à se réunir d'urgence pour étudier la situation dans les territoires palestiniens et examiner la possibilité d'organiser une réunion d'urgence du Conseil de la Ligue arabe, qui pourrait alors faire le point de la situation et de ses graves conséquences.

Le Conseil s'est félicité des résultats de la tournée qu'a faite dans des pays arabes et européens S. A. R. l'Émir Abdallah Bin Abd al-Aziz, Vice-Premier Ministre, chef de la Garde nationale et Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite, et des efforts inlassables qu'il a déployés au cours de cette tournée pour expliquer la positions des pays arabes en ce qui concerne les questions susmentionnées et pour réaffirmer les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit d'établir un État indépendant, ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem, sur son propre territoire.

---